

1. Qui vote où?

Corps enseignant

UT 2J
0
Elec.
Pro.
2
6

1. QUI VOTE OU?

CORPS ENSEIGNANT

Personnels affectés et gérés par l'UT2J

Statut	Public	CSAMESR	CSA UT2J	CAP	CP E	CCPANT	Observations
Titulaires	Professeurs des universités	OUI	OUI				La gestion des listes électorales est assurée par l'UT2J,
	Maîtres de conférence	OUI	OUI				
	Assistants de l'enseignement supérieur	OUI	OUI				
	Professeurs de chaires supérieures, professeurs agrégés de l'enseignement du 2nd degré, professeurs certifiés, adjoints d'enseignement, professeurs d'éducation physique et sportive, chargés d'enseignement d'EPS, professeurs de lycée professionnel, PEGC, professeurs de l'école nationale supérieure d'arts et métiers, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale.	OUI	OUI	CAPN CAPA			L'organisation du vote est assurée par l'UT2J au niveau des scrutins locaux, elle est le relai des scrutins nationaux et académiques.
	Professeurs des écoles et instituteurs	OUI	OUI	CAPN CAPA			

1. QUI VOTE OU?

CORPS ENSEIGNANT

Personnels affectés et gérés par l'UT2J

Statut	Public	CSA MESR	CSA UT2J	CAP	CPE	CCP ANT	Observations
Contractuels	ATER, lecteurs, professeurs contractuels	OUI	OUI			OUI	Les agents temporaires vacataires recrutés après avis du conseil ou de la commission compétente et effectuant au moins 64h dans un même établissement sont électeurs.
	Professeurs et maîtres de conférences invités et associés	OUI	OUI				
	Doctorants contractuels	OUI	OUI			OUI	
	Agents temporaires vacataires (ATV)	OUI	OUI			OUI	
	Enseignants contractuels du 2nd degré	OUI	OUI			OUI	<i>La gestion des listes électorales est assurée par l'UT2J,</i> <i>L'organisation du vote est assurée par l'UT2J au niveau des scrutins locaux, elle est le relai des scrutins nationaux et académiques.</i>
	Contractuels LRU	OUI	OUI			OUI	
	Contractuels sur chaire de professeur junior	OUI	OUI			OUI	
	Contractuels sur CDI de mission scientifique	OUI	OUI			OUI	
	Contractuels sur contrat post-doctoral	OUI	OUI			OUI	

1. QUI VOTE OU?

CORPS ENSEIGNANT NE SONT PAS ELECTEURS

Statut	Public	Observations
Contractuels	Chargé d'enseignement vacataires (CEV ou VAC)	Ces personnels, du fait qu'ils ont une activité professionnelle principale en dehors de l'établissement ne sont électeurs ni au CSAMESR ni au CSA UT2J, ils ne participent pas aux élections de la CCPANT. Sont également exclus du vote les vacataires occasionnels et notamment les agents temporaires vacataires qui n'effectuent que des vacations occasionnelles.
	Vacataires occasionnels	
	Agents temporaires vacataires (ATV) occasionnels	